

**DEAL-ECO**CHAUFFAGE / CLIMATISATION
ÉNERGIES RENOUVELABLES

22 rue Ampère

17139 Dompierre sur Mer

**ACTEUR MAJEUR
DE LA TRANSITION
ÉNERGÉTIQUE****Devis D-0725-0165**

Date du devis

15/07/2025

Valable jusqu'au

14/08/2025

Projet PJ2507-6247 suivi par

Arnaud EYI ELLA

M : aeyiella@agil-eco.fr

Agence AGIL ÉCO

CU2507-0190

BEASSE DANIEL BRIGITTE**CHEMIN LA FUYE****53210 ARGENTRÉ**

	DÉSIGNATION	QTÉ	P.U. HT	TVA	TOTAL HT
	Installation Mylight 6 kWc - Monophasée				
	Mise en service et accompagnement - Installation Mylight 6 kWc Monophasée Mise en service Vérification de l'installation en suivant le protocole Quali'PV Création de votre compte en ligne pour le suivi de votre production Création du compte Mylight <i>Attention : Création du contrat par vos soins auprès de Mylight.</i> Accompagnement Étude solaire grâce à notre simulateur, pour une installation dimensionnée parfaitement en fonction de vos besoins Démarches administratives prises en charge à 100% pour vous faciliter le passage à l'énergie solaire Accompagnement dans les démarches pour l'obtention des aides de l'Etat (<i>si autoconsommation</i>) Service client Service après vente	1	1 150,00	20% (230,00)	1 150,00
	Gestion administrative de la demande mairie Démarche auprès de la mairie de déclaration préalable de travaux. Constitution du dossier Cerfa 13703	1	250,00	20% (50,00)	250,00
	Attestation de conformité des installations électriques Démarche de auprès du Consuel pour la validation de l'installation dans le cadre du cahier des charges Quali'PV. Contrôle sur site pouvant être demandé par le Consuel	1	450,00	20% (90,00)	450,00
	Gestion de la demande de raccordement Constitution du dossier de raccordement auprès du fournisseur d'énergie.	1	350,00	20% (70,00)	350,00
	Panneau Mylight 500 Wc Black crystal Marque : MyLight Modèle : BLACK CRYSTAL 500 Puissance : 500 Wc Système de production d'électricité d'origine solaire, en autoconsommation. MYLIGHT systems fabricant Français 120 pcs N-Type	12	385,00	20% (924,00)	4 620,00

	DÉSIGNATION	QTÉ	P.U. HT	TVA	TOTAL HT
	<i>Cadre aluminium anodisé</i> <i>Normes qualités :</i> <i>ISO9001</i> <i>ISO14001</i> <i>OHSAS18001</i> <i>Garanties de performance linéaire : pendant 25 ans</i> <i>Garantie produit 25 ans</i>				
	Micro onduleur IQ8HC Micro onduleur IQ8HC-72-M-INT DONNÉES D'ENTRÉE (DC) - Compatibilité des modules : 54 cellules / 108 demi cellules, 60 cellules / 120 demi cellules, 66 cellules / 132 demi cellules, 72 cellules / 144 demi cellules Aucun ratio DC/AC imposé et pas de puissance d'entrée maximale. Les modules peuvent être associés tant que la tension d'entrée maximale n'est pas dépassée et que le courant d'entrée maximal de l'onduleur à la température la plus basse et à la température la plus haute est respecté. Voir le calculateur de compatibilité à l'adresse https://enphase.com/fr-fr/support/module-compatibility -Tension d'entrée minimale / maximale : 18 V/ 60 V -Tension d'entrée au démarrage : 22 V -Tension d'entrée nominale : 37 V -Tension MPP minimale / maximale : 29,5 V / 45 V -Tension opérationnelle minimale / maximale : 18 V/ 49 V -Courant d'entrée maximal : 14 A -Courant d'entrée DC maximal en court-circuit : 25 A -Isc maximal du module : 20 A -Puissance d'entrée maximale : 560 DONNÉES DE SORTIE (AC) -Puissance apparente maximale : 384 VA -Puissance nominale : 380 W -Tension nominale du réseau : 230 V -Tension minimale / maximale du réseau : 184 V / 276 V -Courant de sortie maximal : 1,67 A -Fréquence nominale : 50 Hz -Fréquence minimale / maximale : 45 Hz / 55 Hz -Nombre maximal d'unités par circuit monophasé / multiphasé de 20 A : 9 (L+N) / 27 (3L+N) Selon la norme IEC60364, en utilisant un IQ Cable de section 2.5mm2 un facteur de sécurité de 1.25 s'applique sur le courant maximum admissible. Le courant maximum alors autorisé dans le IQ Cable est de 16A. Le facteur de sécurité appliqué peut varier en fonction des réglementations locales et également en fonction du dispositif de protection contre les surintensités sélectionné. -Nombre maximal d'unités par section de IQ Cable monophasé / multiphasé : 8 (L+N) /18 (3L+N) Le « Center Feeding » est la meilleure pratique. Cette	12	380,00	20% (912,00)	4 560,00

DÉSIGNATION	QTÉ	P.U. HT	TVA	TOTAL HT
recommandation de design permet de maintenir la hausse de tension et la résistance à l'intérieur du IQ Cable dans des limites acceptables. Dans les endroits sujets à des tensions réseaux élevées au niveau de la connexion réseau, il peut être nécessaire de réduire le nombre de micro-onduleurs par IQ Cable jusqu'à 50%. -Classe de protection (tous les ports) : II -Distorsion harmonique totale : < 5 % -Réglage du facteur de puissance : 1,0 -Plage de facteur de puissance : 0,8 avance – 0,8 retard -Efficacité maximale de l'onduleur : 97,4 % -Efficacité pondérée selon la norme européenne : 96,8 % -Topologie de l'onduleur : Isolé (Transformateur HF) -Perte de puissance nocturne : 50 mW DONNÉES MÉCANIQUES -Plage de température de l'air ambiant : -40°C à +60°C -Plage d'humidité relative : 4 % à 100 % (avec condensation) - Port AC de classe de surtension : III -Nombre de connecteurs DC en entrée (paires) par tracker MPP unique : 1 -Type de connecteur AC : IQ Cabling (reportez-vous à la fiche technique séparée pour le câble et les accessoires) -Type de connecteur DC : Stäubli MC4 -Dimensions (H x L x P) : 212 mm x 175 mm x 30,2 mm (sans support de montage) - Poids (avec support de montage) : 1,1 kg - Refroidissement : Convection naturelle – Aucun ventilateur - Boîtier : Boîtier polymère à double isolation et résistant à la corrosion de classe II - Indice de protection (IP) : Extérieur - IP67 - Altitude maximum : < 2600 m - Pouvoir calorifique : 37,5 MJ/unité NORMES -Conformité réseau (avec IQ Relay) : EN 50549-1 -Sécurité : EN IEC 62109-1, EN IEC 62109-2 - EMC : EN IEC 61000-3-2, 61000-3-3, 61000-6-2, 61000-6-3, EN IEC 50065-1, 50065-2-1, EN55011 2 - Marquage des produits : CE - Fonctions réseau avancées : Limitation des exportations de puissance (PEL), Gestion des déséquilibres de phase (PIM), Détection de perte de phase (LOP), Contrôle du facteur de puissance Q (U), cos (phi) (P) -Communication du micro-onduleur : Communication par courant porteur (PLC) 110 – 120 kHz (Classe B), Bande étroite 200 Hz				



Pose et paramétrages - Installation 6 KwC

1

3 788,33

20%
(757,67)

3 788,33

- Pose du kit de structure
- Câblage en toiture
- Pose des panneaux

DÉSIGNATION	QTÉ	P.U. HT	TVA	TOTAL HT
• Câblage partie basse de l'installation • Pose coffret AC • Pose des micro-onduleurs • Paramétrage de la passerelle • Câblage des tableaux • Paramétrage de l'onduleur • Nettoyage du chantier				
 Q-cable Monophasé paysage (Guirlande) Le Q Cable AC Monophasé Enphase IQ est un câble spécialement conçu pour connecter les micro-onduleurs Enphase sous forme de guirlande. Avec une connectique dédiée, ce câble garantit une installation sécurisée et fiable de votre système solaire photovoltaïque.	12	150,00	20% (360,00)	1 800,00
 Passerelle de communication Envoy Le passerelle Envoy d'Enphase est un dispositif de surveillance avancé conçu pour les installations solaires photovoltaïques résidentielles ou commerciales. Elle offre une surveillance complète de la production solaire et de la consommation électrique, permettant un contrôle total de l'énergie. Grâce à sa connectivité flexible, elle s'intègre facilement à votre réseau domestique. Contrôle Précis : Surveillez la production et la consommation d'énergie en temps réel pour une optimisation maximale. Facilité d'Utilisation : Grâce à une interface conviviale, accédez facilement aux données de votre installation solaire. Compatibilité Universelle : S'adapte à une variété d'applications résidentielles et commerciales. Fiabilité et Durabilité : Fabriquée selon des normes de qualité strictes pour assurer des performances constantes.	1	550,00	20% (110,00)	550,00
 Câbles et accessoires Fourniture électrique diverses comprenant entre autre : • Le câblage pour relier la partie haute à la partie basse • Les goulottes et accessoires • La mise à la terre de l'installation	1	325,00	20% (65,00)	325,00

Récapitulatif de l'assiette de TVA

TVA	BASE	MONTANT TVA
20%	17 843,33 €	3 568,67 €

Délai d'exécution

15/10/2025

Moyen de règlement

Chèque, A réception

Montant total du financement	21 412,00 €
Montant total du sans assurance	28 271,53 €
Nombre de mensualités	132
Report de la première échéance	180 jours
Montant de la mensualité sans assurance	214,18 €
Montant de la mensualité avec assurance	252,72 €
TEG	4,88 %
Taux débiteur fixe	4,98 %

Total net HT

17 843,33 €

TVA 20%

3 568,67 €

Montant total TTC

21 412,00 €

TOTAL TTC À RÉGLER

21 412,00 €

DATE ET SIGNATURE

15/07/2025

BON POUR ACCORD

Beaue



Entreprise titulaire des qualifications RGE :

- **Quali'PAC:** QPAC/52583 Module Chauffage et ECS
- **Quali'PV:** QPV/52583 Module Élec
- **Quali'BOIS:** QB/52583 Module Eau et Air
- **Quali'BAT:** E-E177122 Modules 5311 PROB Installation de VMC



Assurance décennale

Contrat n° 0000010270456804

AXA - 17 rue d'Aligre - 17230 Marans

T : 05 46 01 13 26 - M : agence.nvpedelucq@axa.fr

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE ET BON DE RÉTRACTATION

Article 1. Objet

Les présentes conditions générales de vente s'appliquent à toutes les ventes de produits et de prestations de services conclues par Deal ECO et assurée par elle ou un fournisseur partenaire agréé par elle.

Elles forment et constatent le contrat en complément de toutes conditions particulières.

Article 2. Contrat

Les ventes doivent être constatées par écrit, notamment au moyen d'un devis accepté par le client ou d'un bon de commande accepté par Deal ECO. Toute commande de produits implique l'adhésion sans réserve aux présentes conditions générales de vente, complétées ou aménagées par nos conditions particulières, qui annulent toute clause contraire pouvant figurer dans les conditions d'achat, bons de commande, ou autres documents commerciaux. Toute condition contraire posée par l'acheteur sera à défaut d'acceptation expresse, inopposable au vendeur, quel que soit le moment où elle aura pu être portée à sa connaissance.

Article 3 . Prix - Tarifs - Devis - Facture

Les offres, prix ou devis sont garantis pendant 30 jours il compter de leur date. Une facture est établie par Deal ECO lors de chaque vente.

Article 4 . Paiement

Le client s'oblige à verser, après l'expiration du délai de sept jours prévu à l'article L 221-10 du code de la consommation, un acompte égal à 30 % du prix TTC figurant sur le bon de commande. Le solde total sera payé à la signature du procès-verbal de réception de l'installation de l'équipement.

Article 5. Escompte

Aucun escompte en cas de paiement anticipé.

Article 6. Financement

En cas de recours par l'acheteur à un crédit à la consommation, la vente est soumise aux chapitres 1 et 2 du titre I et aux chapitres 1 et 2 du titre IV compris dans le livre III du Code de la consommation ; notamment aux termes de l'article L.312-52, le contrat de vente est résolu de plein droit, sans indemnité de part ni d'autre, si le prêteur n'a pas, dans le délai de sept jours à compter de l'acceptation de l'offre préalable, informé le vendeur de l'attribution du crédit, ou si l'emprunteur a, dans les délais qui lui sont impartis, exercé son droit de rétractation.

Article 7. Intérêts moratoires - Pénalités

En cas de retard de Paiement, sans formalité aucune ni mise en demeure préalable, automatiquement et de plein droit, sont exigibles immédiatement la totalité des sommes dues et un intérêt moratoire au taux annuel de 15 % du montant non Payé, avec anatocisme, et Deal ECO aura le droit de suspendre l'exécution de ses obligations, sans préjudice de toute autre action. Le taux des pénalités exigibles en cas de retard de Paiement figure sur la Facture.

Article 8. Réserve de propriété - Transfert de propriété et des risques

La société Deal ECO conserve la propriété des biens vendus jusqu'au paiement effectif de l'intégralité du prix. Conformément à l'article L 216-4 du Code de la consommation, tout risque de perte et d'endommagement des produites est transféré au client au moment ou ce dernier ou un tiers désigné par lui, et autre que le transporteur proposé par notre société, prend physiquement possession de ces biens. Lorsque le client confie la livraison du bien à un transporteur autre que celui proposé par notre société, le risque de perte ou d'endommagement du bien est transféré au client à la remise du bien au transporteur.

Article 9. Installations

Le Client est tenu de recevoir sur le site de l'Installation toute personne du choix de Deal ECO pour vérifier la faisabilité de la Commande. Les Produits doivent être Installés par Deal ECO ou par un professionnel agréé par elle. L'Installation doit être conforme aux prescriptions communiquées par Deal ECO et aux normes et règles de sécurité en vigueur.

Article 10. Délais de Livraison

Le délai de livraison ou d'exécution figure au bon de commande.

A défaut de livraison ou d'exécution à la date indiquée, le Client peut renoncer au contrat après échec d'une mise en demeure fixant un délai supplémentaire raisonnable ou immédiatement si la société a été informée, lors de la conclusion du contrat, que le délai de livraison est une condition essentielle du contrat. Le client dégage notre société de tout engagement relatif aux délais de livraison et ne saurait prétendre au paiement d'une quelconque indemnité :

1. Lorsque les renseignements à fournir par le client ne seraient pas donnés en temps voulu ;
2. Lorsque l'accès à l'installation n'a pas été possible à la date prévue du fait du client ;
3. Lorsque les conditions de paiement n'auraient pas été respectées par le client ;
4. En cas de force majeure.

Article 11. Garanties légales

Au titre de la garantie légale, le client bénéficie sur les biens meubles corporels, sauf cas d'exonérations envisagés par la loi, de la garantie des vices cachés, prévue par les dispositions des articles 1641 et suivants du Code civil, et de la garantie de conformité, prévue aux articles L. 217-1 et suivants du Code de la consommation. Vous êtes informé que la société Deal ECO sise 22 rue Ampère, 17139 DOMPIERRE SUR MER est la garante de la conformité des Produits au contrat dans le cadre de ces deux garanties légales.

Article L217-4 du Code de la Consommation

Le vendeur est tenu de livrer un bien conforme au contrat et répond des défauts de conformité existants lors de la délivrance. Il répond également des défauts de conformité résultant de l'emballage, des instructions de montage ou de l'installation lorsque celle-ci a été mise à sa charge par le contrat ou a été réalisée sous sa responsabilité.

Article L217-5 du Code de la Consommation

Pour être conforme au contrat, le bien doit :

- 1) Etre propre à l'usage habituellement attendu d'un bien semblable et, le cas échéant : Correspondre à la description donnée par le vendeur et posséder les qualités que celui-ci a présentées à l'acheteur sous forme d'échantillon ou de modèle ; Présenter les qualités qu'un acheteur peut légitimement attendre eu égard aux déclarations publiques faites par le vendeur, par le producteur ou par son représentant, notamment dans la publicité ou l'étiquetage ;
- 2) Ou présenter les caractéristiques définies d'un commun accord par les parties ou être propre à tout usage spécial recherché par l'acheteur, porté à la connaissance du vendeur et que ce dernier a accepté.

Article L217-12 du Code de la Consommation

L'action résultant du défaut de conformité se prescrit par 2 ans à compter de la délivrance du bien.

Article L217-16 du Code de la Consommation

Lorsque l'acheteur demande au vendeur, pendant le cours de la garantie commerciale qui lui a été consentie lors de l'acquisition ou de la réparation d'un bien meuble, une remise en état couverte par la garantie, toute période d'immobilisation d'au moins sept jours vient s'ajouter à la durée de la garantie qui restait à courir. Cette période court à compter de la demande d'intervention de l'acheteur ou de la mise à disposition pour réparation du bien en cause, si cette mise à disposition est postérieure à la demande d'intervention.

Article 1641 du Code Civil

Le vendeur est tenu de la garantie à raison des défauts cachés de la chose vendue qui la rendent impropre à l'usage auquel on la destine, ou qui diminuent tellement cet usage que l'acheteur ne l'aurait pas acquise, ou n'en aurait donné qu'un moindre prix, s'il les avait connus.

Article 1648 alinéa 1er du Code Civil

L'action résultant des vices rédhibitoires doit être intentée par l'acheteur dans un délai de 2 ans à compter de la découverte du vice. »

La mise en œuvre de ces garanties est exclue dans les cas suivants :

- Une mauvaise utilisation du bien de la part de l'acheteur ;
- Le défaut de fonctionnement résultant d'une intervention réalisée par une personne physique ou morale autre que la société et effectuée sans autorisation de sa part ;
- L'usure normale du bien ;
- La négligence ou le défaut d'entretien de la part de l'acheteur ;
- Le défaut de fonctionnement résultant d'un cas de force majeure, d'un acte de vandalisme ou de catastrophe naturelle.

Article 12. Obligations du Client - Adaptations - Autorisations

Le Client est seul responsable des biens mobiliers et Immobiliers qui reçoivent l'Installation, leur solidité, leur bon état d'entretien et de réparations, permettant sans difficulté la pose et le maintien des Produits ; de l'obtention de toutes autorisations nécessaires et devra apporter tous documents justifiant de leur obtention avant la livraison ; dès la livraison, de tous dégâts pouvant survenir aux Produits ou Installations et de leur perte partielle ou totale ; sur le site de l'installation, de toutes adaptations ou modifications, tous travaux de réfection, d'aménagements ou autres, nécessaires, avant, pendant ou après l'installation. Le Client souscrira une police d'assurances contre la perte, le vol ou la destruction, des Produits et Installations, et devra en justifier dans le délai de 30 Jours à compter de la Commande Acceptée. Dans le cas où les travaux nécessiteraient l'autorisation d'un tiers ou l'accomplissement de formalités, administratives ou autres (telles qu'une autorisation par la copropriété, etc.), le Client s'engage à en informer le fournisseur partenaire agréé par Deal ECO, immédiatement.

Article 13. Propriété intellectuelle

Deal ECO est et reste propriétaire des droits de propriété Intellectuelle sur les études, dessins, modèles, prototypes, etc., réalisés pour satisfaire à la commande.

Article 14. Réclamations

Le présent contrat est soumis à la loi française. Toute réclamation doit être adressée à notre société par lettre recommandée avec accusé de réception. En cas de litiges, ceux-ci relèvent de la juridiction compétente conformément aux règles du nouveau code procédure civile. Cependant, Si la demande du client auprès de la Société n'a pas abouti, celui-ci est averti que d'autres voies de recours s'offrent à lui et, en particulier, le recours à la médiation conventionnelle. Conformément aux dispositions du Code de la consommation concernant « le processus de médiation des litiges de la consommation », le client a le droit de recourir gratuitement au service de médiation proposé par Deal Eco. Le client consommateur peut, moins d'un an après sa réclamation écrite auprès de notre entreprise, soumettre le différend auprès du Centre de médiation de la consommation des conciliateurs de justice. Ce dispositif de médiation peut être joint par :

- voie électronique : www.cm2c.net
- ou par voie postale : Centre de la Médiation de la Consommation des Conciliateurs de Justice, 14 rue Saint Jean, 75017 Paris.

Article 15. Rupture du Contrat

En cas d'annulation de la Commande par le client après le délai de rétractation légal, pour quelque raison que ce soit hormis la force majeure, à titre de dommages et intérêts, en réparation du préjudice ainsi subi par Deal ECO, de plein droit: les Acomptes versés sont acquis à Deal ECO, et 35 % du Prix total TTC Facturé est exigible au bénéfice de Deal ECO. Faute de paiement ou de respect d'une quelconque de ses obligations par le Client et 30 jours après une mise en demeure restée infructueuse, le présent Contrat sera résolu de plein droit si bon semble à Deal ECO. En considération de la réserve de propriété les Produits livrés devront alors être restitués à Deal ECO. Réciproquement, si la société devait annuler la commande, sauf cas de force majeure, après le délai de rétractation légale ouvert au consommateur, de sa seule volonté, elle serait tenue à une indemnité équivalente; en application de la clause de réserve de propriété, les biens livrés seraient restitués à la société Deal ECO.

Article 16. Droit applicable et langue du contrat

Les présentes Conditions Générales de Vente et tous actes ou faits qui en découlent sont régis par le droit français . Dans le cas où les présentes Conditions Générales de Vente ou toutes correspondances entre Deal ECO et le Client seraient traduites en une ou plusieurs langues, seul le texte français ferait foi en cas de litige.

Article 17. Attribution de juridiction

En cas de litige, les Tribunaux de La Rochelle sont seuls compétents, même en cas d'appel en garantie et de pluralité de défendeurs. Cette clause est inapplicable à un particulier, consommateur ou non professionnel ; elle ne peut trouver application en matière d'ordonnance portant injonction de payer.

Article 18. Droit de rétractation

Délai et modalité d'exercice du droit de rétractation
Droit de rétractation pour les contrats à distance ou en dehors d'un établissement commercial : Vous avez le droit de vous rétracter du présent contrat sans donner de motif dans un délai de quatorze jours. Le point de départ du délai de rétractation court à compter du jour :

- De la conclusion du contrat, pour les contrats de prestation de services,
- De la réception du bien par le consommateur ou un tiers, autre que le transporteur, désigné par lui, pour les contrats de vente de biens. Pour les contrats conclus hors établissement, le consommateur peut exercer son droit de rétractation à compter de la conclusion du contrat.

Dans le cas d'une commande portant sur plusieurs biens livrés séparément ou dans le cas d'une commande d'un bien composé de lots ou de pièces multiples dont la livraison est échelonnée sur une période définie, le délai court à compter de la réception du dernier bien ou lot ou de la dernière pièce. Pour les contrats prévoyant la livraison régulière de biens pendant une période définie, le délai court à compter de la réception du premier bien. Pour exercer son droit de rétractation, le Client doit adresser à l'Entreprise [Deal ECO sise 22 rue Ampère, 17139 DOMPIERRE SUR MER] avant l'expiration du délai de 14 jours, le formulaire de rétractation joint au présent bon de commande ou toute autre déclaration, dénuée d'ambiguïté, exprimant sa volonté de se rétracter. Il appartient au Client de démontrer l'envoi de l'exercice du droit de rétractation dans le délai imparti.

Effet de la rétractation

En cas de rétractation de votre part du présent contrat, nous vous rembourserons tous les paiements reçus de vous, y compris les frais de livraison au plus tard quatorze jours à compter du jour où nous sommes informés de votre décision de rétractation du présent contrat. Ce remboursement n'occasionnera aucun frais pour vous. Nous récupérerons le bien à nos propres frais. Votre responsabilité n'est engagée qu'à l'égard de la dépréciation du bien résultant de manipulations autres que celles nécessaires pour établir la nature, les caractéristiques et le bon fonctionnement de ce bien.

Exception au droit de rétractation

Conformément à l'article L 221-28 du code de la consommation, le Client ne peut plus exercer son droit de rétractation pour une prestation de service commencée avec son accord avant la fin du délai de rétractation et qu'il y a renoncé expressément (L 221-28 1° du code de la consommation).

Article 19. Protection des données personnelles

Les informations personnelles collectées par l'entreprise via le devis ou bon de commande (nom, prénom, date de naissance, adresse, téléphone, adresse électronique, coordonnées bancaires.) sont enregistrées dans son fichier de clients et principalement utilisées pour la bonne gestion des relations avec le client, le traitement des commandes ou des réclamations éventuelles. Les données personnelles du Client ne sont conservées que pour la durée strictement nécessaire au regard des finalités précédemment exposées.

L'accès aux données personnelles est strictement limité aux employés et préposés de l'entreprise, habilités à les traiter en raison de leurs fonctions. Les informations recueillies pourront éventuellement être communiquées à des tiers liés à l'entreprise par contrat pour l'exécution de tâches sous-traitées nécessaires à la gestion de la commande, sans qu'une autorisation du client ne soit nécessaire. Il est précisé que, dans le cadre de l'exécution de leurs prestations, les tiers n'ont qu'un accès limité aux données et ont une obligation contractuelle de les utiliser en conformité avec les dispositions de la législation applicable en matière de protection des données personnelles. En dehors des cas énoncés ci-dessus, l'entreprise s'engage à ne pas vendre, louer, céder ou donner accès à des tiers aux données sans consentement préalable du client, à moins d'y être contraints en raison d'un motif légitime (obligation légale, lutte contre la fraude ou l'abus, exercice des droits de la défense, etc.). Conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables, en particulier la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés et du règlement européen n°2016/679/UE du 27 avril 2016 (applicable dès le 25 mai 2018), le client bénéficie d'un droit d'accès, de rectification, de portabilité et d'effacement de ses données ou encore de limitation du traitement. Il peut également, pour des motifs légitimes, s'opposer au traitement des données la concernant.

Le client peut, sous réserve de la production d'un justificatif d'identité valide, exercer ses droits en contactant Deal Eco à l'adresse suivante : info@deal-eco.fr.

Vous disposez du droit de vous inscrire gratuitement sur la liste d'opposition Bloctel, gérée par la société Opposetel, afin de ne pas faire l'objet de sollicitations commerciales par téléphone. L'inscription sur cette liste n'interdit cependant pas à Deal ECO de vous contacter à des fins de prospection pendant la durée de votre contrat, sauf si vous avez spécifiquement exercé votre droit d'opposition afin de ne plus recevoir des offres commerciales. Pour toute information complémentaire ou réclamation, le client peut contacter la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (plus d'informations sur www.cnil.fr).

BORDEREAU DE RÉTRACTATION

(Veuillez compléter et renvoyer le présent formulaire uniquement si vous souhaitez vous rétracter du contrat)

Votre numéro de commande :

A l'attention de la société Deal ÉCO sise 22 rue Ampère, 17139 DOMPIERRE SUR MER

Je vous notifie par la présente ma rétractation du contrat portant sur la vente du bien(*) / pour la prestation de service(*) ci-dessous
(indiquer le service concerné et le nom de l'offre ou de l'équipement) :

Commandé le (*) / reçu le (*) / / Date : / /
Signature : (Uniquement en cas de notification du présent formulaire sur papier)

Nom du consommateur :

Adresse du consommateur :

Black Crystal 500Wc

Technologie TOPCon
120 demi-cellules N-Type

mylight 150

L'esthétique et la puissance maximisées

Avec son rendement cellules de 25,4%, et son apparence noire uniforme, le panneau Black Crystal 500Wc vous permet d'allier un design élégant, s'intégrant harmonieusement sur votre toit, et des performances énergétiques élevées.



Un design harmonieux

Avec son design full black uniforme et discret, le Black Crystal 500Wc s'intègre à tous les types de toitures, apportant une touche d'élégance à votre installation.



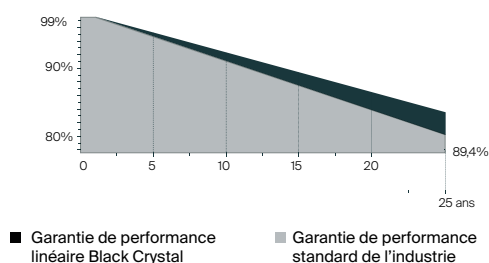
Une production accrue grâce à la technologie TOPCon

En optimisant l'utilisation des photons solaires et en réduisant les pertes d'énergie, la technologie photovoltaïque TOPCon améliore l'efficacité énergétique des panneaux et contribue à augmenter le rendement de l'installation solaire :

- Rendement cellules : 25,4%
- Taux de dégradation annuel de 0,4% contre 0,45% pour un panneau PERC standard

Le Black Crystal 500Wc assure une garantie de production supérieure pendant 25 ans.

Garantie performance linéaire



Plus puissant, toujours aussi compact

Avec sa puissance de 500Wc pour une longueur inférieure à 2m, le Black Crystal 500Wc maximise votre production sur la même surface de toit.

Toujours aussi simple à poser avec son poids de 24kg, il permet d'optimiser le temps et les efforts nécessaires à la pose de votre installation solaire.



L'énergie synchronisée

mylight150 conçoit et distribue des technologies d'autoconsommation solaire et de gestion intelligente de l'énergie, pour garantir l'équilibre parfait entre votre confort et votre budget.

RENDEMENT CELLULES

25,4%

GARANTIE PRODUIT ET PERFORMANCE

25 ANS

Caractéristiques mécaniques

Dimensions (L/I/H)	1950 x 1134 x 30 mm
Poids	24 Kg
Nombre, dimensions et type de cellule	120 demi-cellules Type-N
Verre avant	3.2 mm
Cadre	Aluminium anodisé
Type de connecteur	Staübli EVO2
Boîtier de raccordement	IP68, 3 diodes
Câble de connexion	4.0 mm ² , 1200mm
Charge mécanique	Face avant 5400Pa / Face arrière 2400Pa

Configuration de l'emballage

Modules par palette	36
Modules par camion	792

Caractéristiques électriques (STC*)

MODÈLE	500 Wc
Puissance maximale P_{max} (W)	500
Tension de circuit ouvert V _{oc} (V)	43.38
Courant de court-circuit I _{sc} (A)	14.18
Tension à la puissance maximale V _{mp} (V)	37.28
Courant à la puissance maximale I _{mp} (A)	13.41
Rendement cellules	25,4%

*STC (Standard Test Conditions) : Irradiance 1000 W/m², température de module 25°C; AM = 1,5.

Caractéristiques électriques (NOTC*)

Puissance maximale P _{max} (W)	375
Tension de circuit ouvert V _{oc} (V)	41.53
Courant de court-circuit I _{sc} (A)	11.45
Tension à la puissance maximale V _{mp} (V)	35.69
Courant à la puissance maximale I _{mp} (A)	10.49

*Valeurs électriques dans des conditions nominales de fonctionnement cellule (NOTC) : 800 Wc/m² temp. ambiante 20°; vent 1m/s

Conditions d'utilisation

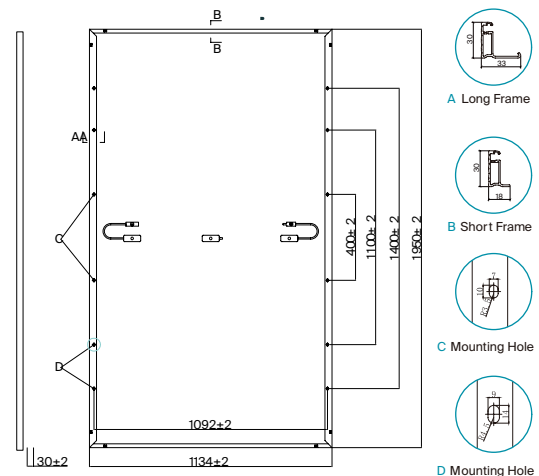
Tension maximale du système	1500VDC
Calibre des fusibles de série	30A
Tolérance de puissance (W)	0/+5
P_{max} Coefficient de température	-0.300 %/°C
V _{oc} Coefficient de température	-0.250 %/°C
I _{sc} Coefficient de température	+/-0.045 %/°C
Température de fonctionnement	-40+85 °C

Black Crystal 500 Wc

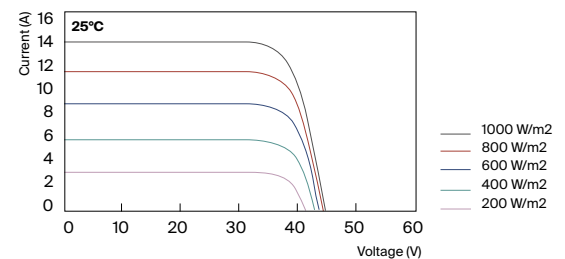
MYL-HT120N-R3-500

Dessin technique

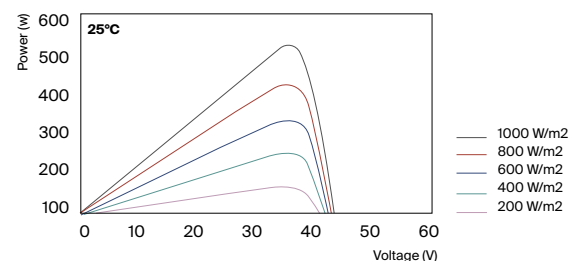
Dimensions en mm



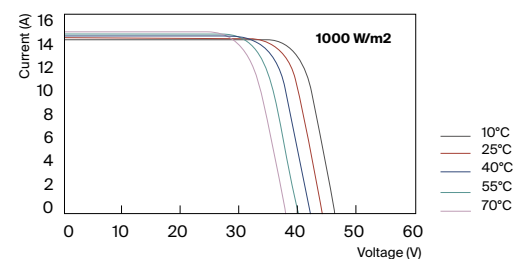
Courbes caractéristiques



P-V Caractéristiques à différentes irradiances



I-V Caractéristiques à différentes températures



Qualifications & certificats



Normes qualité



Particuliers 0800 710 226
09h00 - 18h00

Pros 04 69 84 42 94
09h00 - 18h00



www.mylight150.com



info@mylight150.com

ZAC des Gaulnes
1609 Avenue Henri Schneider, 69330JONAGE



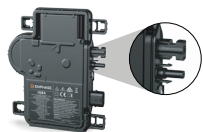
IQ8 Series Microinverters

Les IQ8 Series Microinverters, très puissants et prêts pour le réseau intelligent, sont conçus pour s'adapter à la dernière génération de modules PV à haut rendement. IQ8 Series Microinverters possède les normes de production d'énergie et de fiabilité les plus élevées du secteur et, grâce à la fonctionnalité rapid shutdown, elle répond aux normes de sécurité les plus strictes. Le cerveau du micro-onduleur à semi-conducteurs est notre circuit intégré spécifique d'application (ASIC) exclusif qui permet au micro-onduleur de fonctionner en mode connecté au réseau.



IQ Gateway

Partie intégrante du Enphase Energy System, les IQ8 Series Microinverters s'intègrent à l'IQ Battery, l'IQ Gateway et le logiciel de surveillance et d'analyse Enphase App.



IQ8 Series avec connecteurs MC4 intégrés
Connectez rapidement et facilement les modules PV aux IQ8 Series Microinverters qui disposent de connecteurs MC4 intégrés.

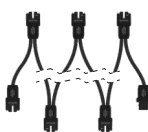


Les IQ8 Series Microinverters redéfinissent la fiabilité avec plus d'un million d'heures cumulées de tests de mise sous tension, ce qui permet d'obtenir la meilleure garantie limitée du secteur allant jusqu'à 25 ans.**



IQ Relay monophase et polyphase

Circuit de production et de stockage, dispositif de protection NS intégré avec CPL-Coupleur de phase (polyphasé) et contrôle de l'injection de courant continu (DC).*



IQ Cabling

Installez des micro-onduleurs rapidement et en toute sécurité avec le IQ Cabling. Avec un IQ Cabling polyphasé, la capacité installée est automatiquement répartie uniformément sur les trois phases.

Compatible avec les modules PV à haut rendement de dernière génération

- Prend en charge les derniers modules PV à courant élevé
- IQ8 Series Microinverters prend en charge toutes les puissances de modules PV et les architectures de cellules courantes

Facile à installer et à mettre en service

- Léger et compact avec des connecteurs Stäubli MC4 intégrés pour une installation facile
- Installation rapide avec un câblage AC simple
- Une nouvelle technologie de circuit intégré permet des mises à jour plus rapides du firmware

Production d'énergie, fiabilité et sécurité élevées

- Plus de 1 million d'heures de test de fiabilité sous tension
- La technologie brevetée du Burst Mode rafale permet d'augmenter la production d'énergie
- DC à basse tension et rapid shutdown pour une sécurité incendie optimale

Remarque :

- La mise en service des systèmes avec IQ8 Series Microinverters requiert Enphase Installer App version 3.28.0 ou supérieure.
- Les IQ8 Series Microinverters ne peuvent pas être mélangés avec les générations précédentes de micro-onduleurs Enphase (IQ7 Series, IQ6 Series, etc.) sur la même IQ Gateway.

*L'IQ Relay n'est pas requis dans tous les pays, vérifiez les exigences locales de connexion au réseau pour confirmer.

**La garantie de 25 ans est valable à condition qu'une IQ Gateway connectée à Internet soit installée.

IQ8 Series Microinverters

DONNÉES D'ENTRÉE (DC)		UNITÉS	IQ8MC-72-M-INT	IQ8AC-72-M-INT	IQ8HC-72-M-INT
Compatibilité typique des modules			54 cellules/108 demi-cellules, 60 cellules/120 demi-cellules, 66 cellules/132 demi-cellules, 72 cellules/144 demi-cellules Aucun rapport DC/AC imposé et puissance d'entrée maximale. Les modules peuvent être appariés tant que la tension d'entrée maximale n'est pas dépassée et que le courant d'entrée maximal de l'onduleur aux températures les plus basses et les plus élevées est respecté. Voir le calculateur de compatibilité sur https://enphase.com/fr-fr/installers/microinverters/calculator .		
Tension d'entrée minimale/maximale	U_{dmin}/U_{dmax}	V	18/60		
Tension d'entrée au démarrage	U_{dstart}	V	22		
Tension d'entrée nominale	$U_{dc,r}$	V	35,0	36,5	37,0
Tension MPP minimale/maximale	U_{mppmin}/U_{mppmax}	V	25/45	28/45	29,5/45
Tension de fonctionnement minimale/maximale	U_{opmin}/U_{opmax}	V	18/49		
Courant d'entrée maximal	I_{dmax}	A	14		
Courant d'entrée DC maximum en court-circuit	I_{scmax}	A	25 Courant de court-circuit maximal pour les modules (I_{sc}) autorisés à être couplés avec des IQ8 Series Microinverters: 20 A (calculé avec un facteur de sécurité de 1,25 selon IEC 62548).		
Puissance d'entrée maximale ¹	P_{dmax}	W	480	530	560
DONNÉES DE SORTIE (AC)		UNITÉS	IQ8MC-72-M-INT	IQ8AC-72-M-INT	IQ8HC-72-M-INT
Puissance apparente maximale	$S_{ac,max}$	VA	330	366	384
Puissance nominale	$P_{ac,r}$	W	325	360	380
Tension nominale du réseau	U_{acnom}	V	230		
Tension minimale/maximale du réseau	U_{acmin}/U_{acmax}	V	184/276		
Courant de sortie maximal	I_{acmax}	A	1,43	1,59	1,67
Fréquence nominale	f_{nom}	Hz	50		
Fréquence minimale/maximale	f_{min}/f_{max}	Hz	45/55		
Nombre maximal d'unités par circuit monophasé/polyphasé de 20 A	16 A/ I_{acmax}		11 (L+N)/33 (3L+N)	10 (L+N)/30 (3L+N)	9 (L+N)/27 (3L+N)
			Selon la norme IEC60364, en utilisant un IQ Cable de section 2,5 mm ² un facteur de sécurité de 1,25 s'applique sur le courant maximum admissible. Le courant maximum alors autorisé dans le IQ Cable est de 16 A. Le facteur de sécurité appliqué peut varier en fonction des réglementations locales et également en fonction du dispositif de protection contre les surintensités sélectionné.		
Unités maximales par section de IQ Cable monophasé/polyphasé			8 (L+N)/18 (3L+N)	8 (L+N)/18 (3L+N)	8 (L+N)/18 (3L+N)
			Le « Center Feeding » est la meilleure pratique. Cette recommandation de design permet de maintenir la hausse de tension et la résistance à l'intérieur du IQ Cable dans des limites acceptables. Dans les endroits sujets à des tensions réseaux élevées au niveau de la connexion réseau, il peut être nécessaire de réduire le nombre de micro-onduleurs par IQ Cable jusqu'à 50%.		
Classe de protection (tous les ports)			II		
Distorsion harmonique totale		%	< 5		
Réglage du facteur de puissance			1,0		
Gamme de facteurs de puissance	cosphi		0,8 capacitif – 0,8 inductif		
Efficacité maximale de l'onduleur	η_{max}	%	97,5	97,3	97,4
Efficacité pondérée européenne	η_{EU}	%	96,7	96,6	96,8
Topologie de l'onduleur			Isolé (transformateur HF)		
Perte d'énergie pendant la nuit		mW	50		
DONNÉES MÉCANIQUES			IQ8MC-72-M-INT	IQ8AC-72-M-INT	IQ8HC-72-M-INT
Plage de température de l'air ambiant			-40°C à 60°C (-40°F à 140°F)		
Plage d'humidité relative			4% à 100% (condensation)		
Classe de surtension du port AC			III		
Nombre de connecteurs DC d'entrée (paires) par traqueur MPP unique			1		

(1) Le couplage de modules PV dont la puissance est supérieure à la limite peut entraîner des pertes d'écrêtage supplémentaires. Voir le calculateur de compatibilité à l'adresse <https://enphase.com/fr-fr/installers/microinverters/calculator>.

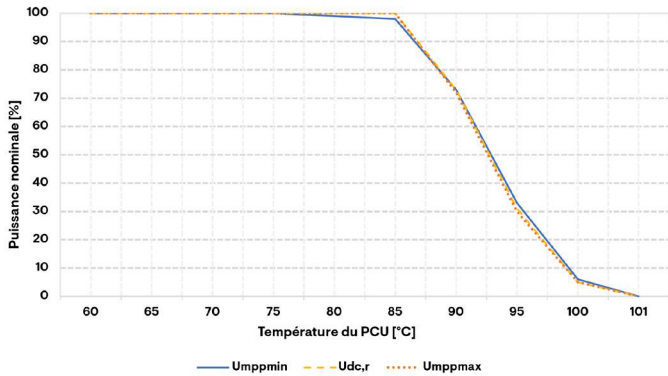
IQ8SE-DS-0074-01-FR-INT-2023-03-29

Données Mécaniques	IQ8MC-72-M-INT	IQ8AC-72-M-INT	IQ8HC-72-M-INT
Type de connecteur AC	IQ Cabling (reportez-vous à la fiche technique séparée pour le câble et les accessoires)		
Type de connecteur DC	MC4 Stäubli		
Dimensions (H x L x P)	212 mm (8,3") x 175 mm (6,9") x 30,2 mm (1,2") (sans supports de montage)		
Poids (avec plaque de montage)	1,1 kg (2,4 lbs)		
Refroidissement	Convection naturelle – sans ventilateur		
Boîtier	Boîtier en polymère résistant à la corrosion et à double isolation de classe II		
Indice IP	Extérieur - IP67		
Altitude	< 2600 m		
Valeur calorifique	37,5 MJ/unité		
NORMES	IQ8MC-72-M-INT	IQ8AC-72-M-INT	IQ8HC-72-M-INT
Conformité au réseau (avec IQ Relay)	EN 50549-1		
Sécurité	EN IEC 62109-1, EN IEC 62109-2		
EMC	EN IEC 61000-3-2, 61000-3-3, 61000-6-2, 61000-6-3, EN IEC 50065-1, 50065-2-1, EN55011 ²		
Étiquetage des produits	CE		
Fonctions avancées du réseau ³	Limitation de l'exportation de puissance, Gestion des déséquilibres de phase, Détection de perte de phase, Contrôle du facteur de puissance Q (U), cos (phi) (P)		
Communication avec les micro-onduleurs	Communication par courant porteur en ligne 110 – 120 kHz (Classe B), bande étroite 200 Hz		

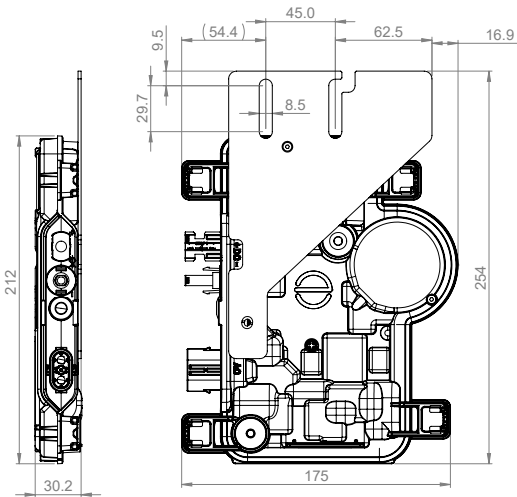
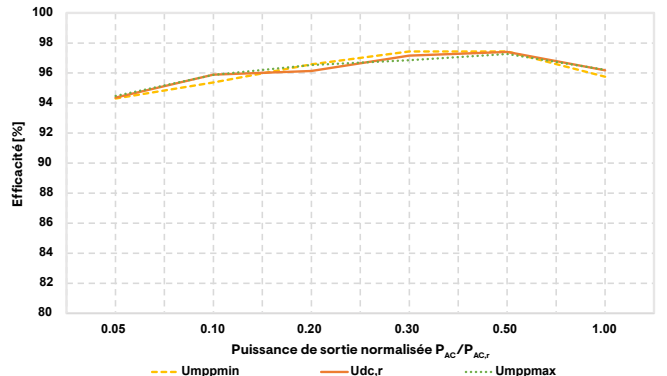
(2) À STC dans la gamme MPP.

(3) Certaines de ces fonctions nécessitent l'installation d'IQ Gateway Metered avec des transformateurs de courant et/ou un IQ Relay.

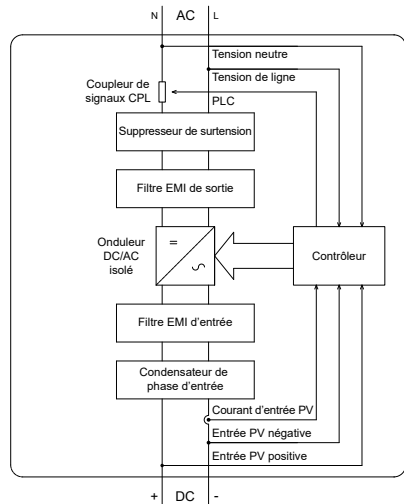
Puissance nominale de la IQ8 Series Microinverters versus température du PCU



Courbe d'efficacité de la IQ8 Series Microinverters



Enphase IQ8 Series Microinverters



Assemblés en Chine, en Inde et au Roumanie

Fabricant: Enphase Energy Inc., 47281 Bayside Pkwy., Fremont, CA 94538, États-unis d'Amérique, Ph : +1 707-763-4784

Importateur: Enphase Energy NL B.V., Het Zuiderkruis 65, 5215MV, 's-Hertogenbosch, Pays-Bas, Ph : +31 73 3035859

IQ8SE-DS-0074-01-FR-INT-2023-03-29